

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-403 du 30 Septembre 1985

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme, de l'intérim du Camé-
rade Frédéric AFFO, Ministre des Af-
faires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 30 Septembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pendant la période de congé du Chef de l'Etat pour compter du 23 Septembre 1985.

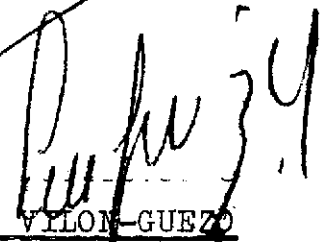
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 30 Septembre 1985, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1985

Pour le Président de la République, le
Président du Comité Permanent de l'As-
semblée Nationale Révolutionnaire assu-
rant l'intérim du Chef de l'Etat,



Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MAEC-MCAT 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-